

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

Séance du 18 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_069

OBJET :
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
2024

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

Étaient absents

M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

Ont donné pouvoir

Pascale FOURNIER (pouvoir à Céline CLAUDE)
Isabelle CHAUVE (pouvoir à Carole TAMBUZZO)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Christophe TOTEL (pouvoir à François TAMBUZZO)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2024-032 du 20 mars 2024 relative à l'attribution de subventions aux associations

Contenu :

En complément des subventions déjà accordées en milieu d'année, il convient d'examiner la demande de subvention de :

BD'ART

L'association sollicite la municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle. Il est proposé de lui attribuer la subvention prévue de 2 000 €.

RHINO JAZZ(s)

Depuis 1979, le Rhino Jazz(s) Festival fait résonner les musiques de jazz dans la ville de Rive-de-Gier, son partenaire historique.

Après une période de rupture par la Ville, ce partenariat a repris avec une forte raisonance. Au titre du soutien de la commune aux activités portées par le Rhino Jazz(s) Festival sur la Commune, il est proposé de lui attribuer la subvention de 2 000 €.

CCLSR BASKET

Le club a fêté ses 60 ans de création en 2024.

Afin de participer à l'organisation de cette grande fête, il est proposé de lui attribuer la subvention de 612 €.

Point financier:

Imputation budgétaire:4ASS-65-65748
Montant total:4 612 €

Proposition:

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions exceptionnelles aux structures précitées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**